

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 16 Décembre 2010

Compte-rendu

L'An Deux Mille Dix, le Seize Décembre à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, la Mairie, sous la Présidence de Monsieur PLAT, Maire.

Etaient présents : MM. Andreault, Audouin, Avry, Baroni, Baudard de Fontaine, Bourillon, Canard, Cocheteux, Couturier, De Kerros, Freslon, Lapouge, Laubion, Le Capitaine, Marchand, Mazeret-Magot, Naslain-Kaczmarek, Nègre, Piraudeau, Plat et Somoreau.

Absents ayant donné procuration : Madame Derieppe à Monsieur Plat et Monsieur Lelièvre à Monsieur Andreault.

En vertu de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, est désignée en tant que secrétaire de séance : Madame Baroni.

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 20h43.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 NOVEMBRE 2010
Le Procès-Verbal de la séance du 22 Novembre 2010 est approuvé à l'unanimité.

AJOUTS

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

- Demande de report du vote sur le retrait de la Commune de ROCHECORBON de la Communauté de Communes du Vouvrillon et l'adhésion à la Communauté d'Agglomération TOUR(S) PLUS.
- Personnel communal - Ouverture d'un poste d'Adjoint d'Animation 2^{ème} classe - Structure Multi-accueil « La Terrasse ».

Autorisation accordée à l'unanimité.

INFORMATIONS SUR LES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions qu'il a prises depuis la dernière séance, en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT.

- Décision n° 2010-22 signée le 24 Novembre 2010 :
↳ Mise à jour de l'assurance de la flotte automobile avec la SMACL (avenant n° 3) pour un montant de 122.61 € TTC.
- Décision n° 2010-23 signée le 24 Novembre 2010 :
↳ Mise à jour de l'assurance du patrimoine immobilier « Dommages aux biens » avec la SMACL (avenant n° 3) - Total des adjonctions : 277.42 m².
- Décision n° 2010- 24 signée le 26 Novembre 2010 :
↳ Maintenance de gestion informatisée des livres de la Bibliothèque avec BORGEAUD BIBLIOTHEQUE, pour un montant de 306.44 € TTC.
- Décision n° 2010-25 signée le 29 Novembre 2010 :
↳ Travaux supplémentaires de confortement pour la sécurisation du coteau de la Lanterne à la hauteur du 22 au 26 rue des Basses Rivières - Enduits des murs de soutènement (avenant n° 2) avec ROC CONFORTATION, pour un total de 2595.32 € TTC.

- Décision n° 2010-26 signée le 02 Décembre 2010 :
↳ Emprunt contracté avec le CREDIT AGRICOLE de la TOURAINE et du POITOU, pour financer des dépenses d'investissement du budget Assainissement, d'un montant de 50 000 € sur 10 ans.
- Décision n° 2010-27 signée le 03 Décembre 2010 :
↳ Achat d'équipement et de matériel pour les Espaces Verts de la Commune, avec HOORMAN, pour un montant de 2564.47 € TTC.
- Décision n° 2010-28 signée le 13 Décembre 2010 :
↳ Contrat sur la maintenance du logiciel SACHA des structures petite enfance, avec la Société BULL, pour un montant de 940.05 € TTC.

DEROULEMENT DE L'ORDRE DU JOUR

1) DEMANDE DE REPORT DU VOTE SUR LE RETRAIT DE LA COMMUNE DE ROCHECORBON DE LA CCV ET L'ADHESION A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TOUR(S) PLUS

Monsieur le Maire demande si cette délibération doit être votée à bulletin secret et rappelle l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales qui stipule « Il est voté au scrutin secret lorsqu'un tiers des membres présents le réclame ». 18 voix POUR. Il sera donc procédé au vote à bulletin secret sur cette délibération.

Avant de procéder au vote, Monsieur le Maire demande à ceux qui souhaitent intervenir de prendre la parole.

Monsieur Alain LE CAPITAINÉ souhaite, avant de commencer le débat, rétablir la vérité concernant certains propos qui ont pu être dits ou écrits, selon lesquels les Conseillers Municipaux ne pouvaient pas forcément s'exprimer. Il assure que les Conseillers Municipaux ont toujours pu s'exprimer librement et toujours dans le respect des personnes et même en cas de désaccord.

Monsieur Alain LE CAPITAINÉ précise que s'il a demandé le report du vote sur le retrait de la Commune de ROCHECORBON de la CCV et de son adhésion à la Communauté d'Agglomération TOUR(S) PLUS, c'est qu'il n'avait pas tous les éléments en mains. Il aurait souhaité rencontrer les représentants de TOUR(S) PLUS pour voir ce qu'ils allaient proposer au Conseil Municipal, ainsi que le Président de la CCV pour connaître son point de vue. Il estime que le groupe de travail réunissant les trois Communes (Chanceaux-sur-Choisille, Parçay-Meslay et Rochecorbon) n'a rien apporté de plus.

Monsieur Alain LE CAPITAINÉ précise qu'il a fait une erreur d'interprétation et rétablit ses propos lorsqu'il a dit en réunion publique que « les trois Maires avaient été pris par TOUR(S) PLUS ». Ils n'ont pas été « pris » mais « acceptés ».

Monsieur Alain LE CAPITAINÉ ajoute qu'on est sur une vision à long terme et que demain, si on va à TOUR(S) PLUS, cela ne va pas changer la vie des Rochecorbonnais. Mais il y a un sentiment de peur. Peur au niveau de l'urbanisme. Il précise qu'il se dit que TOUR(S) PLUS pourrait être le maître d'œuvre du périphérique et dans ce cas, il le ferait passer là où il veut, sur son territoire.

Monsieur Alain LE CAPITAINÉ dit que les gens ne sont pas forcément opposés, ils sont mis devant le fait accompli, ce qu'ils demandent c'est un peu de temps.

Monsieur Didier BAUDARD DE FONTAINE prend la parole et regrette que le Conseil anticipe les conséquences de la réforme des Collectivités Territoriales en choisissant déjà une solution alors que les décrets d'application ne sont pas publiés. Il pense que toutes les solutions n'ont pas pu être étudiées puisque la réforme est très récente. Il précise qu'un certain nombre d'affirmations ont été faites en réunion publique, qu'elles n'ont pas été vérifiées et ajoute que les conditions financières des affirmations ne sont absolument pas certaines. Monsieur Didier BAUDARD DE FONTAINE fait référence à ce sujet à l'attribution de compensation de la Taxe Professionnelle. Il affirme qu'il y a bien un projet de ROCHECORBON pour partir vers TOUR(S) PLUS, mais qu'il n'existe pas de projet de TOUR(S) PLUS d'intégrer ROCHECORBON.

Monsieur Maurice AUDOUIN prend la parole et précise qu'il partage l'avis de ses collègues Messieurs LE CAPITAINE et BAUDARD DE FONTAINE. Il souhaite qu'on attende le résultat de l'étude engagée sur la pertinence et la cohérence du territoire de la CCV, afin d'avoir deux exposés, précise-t-il, un du Conseil Municipal plutôt favorable voire très favorable, et un deuxième du cabinet d'études, plus objectif. Il ajoute que cette étude a d'ailleurs été signée par Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire intervient pour préciser que l'étude a été votée en conseil communautaire le 03 Novembre 2010 et compte tenu de la situation, il s'est abstenu.

Monsieur Didier BAUDARD DE FONTAINE prend de nouveau la parole et demande à quoi sert de voter une étude de 56 000 € si on s'en moque.

Monsieur François FRESLON ne peut accepter cette notion de précipitation et retrace l'historique de la situation. Novembre 2008 : Congrès des Maires, Monsieur Warsmann, rapporteur d'une commission mixte paritaire entre l'Assemblée Nationale et le Sénat, explique l'objectif de la réforme. Mars 2009 : présentation du rapport Balladur. Il faut simplifier l'organisation administrative : les citoyens français ne comprennent plus rien dans notre organisation générale. Novembre 2010 : adoption de la réforme par l'Assemblée Nationale.

Il ajoute que depuis un an et demi, il y a un certain nombre de Conseillers Municipaux qui travaillent sur le sujet, en collectant des informations, en discutant, en comparant, en analysant les éléments.

Monsieur François FRESLON précise que la Commission, créée à cet effet, a reçu plusieurs Maires représentant des petites et moyennes Communes, qui sont adhérentes à TOUR(S) PLUS, pour exposer les points positifs et négatifs. Il rappelle que de manière collégiale, sans aucune pression, le Conseil Municipal avait décidé de voter sur une proposition avant fin 2010, compte tenu des échéances administratives à venir : mise en place de la CDCI en 2011 et élaboration du Schéma de Coopération Intercommunale fin 2011 pour l'Indre et Loire. Il ajoute que nous en avons un peu marre car ROCHECORBON est classée par l'INSEE dans l'Unité Urbaine de TOURS et de ce fait, n'a pas droit à certaines subventions.

Monsieur François FRESLON explique pourquoi la réunion publique n'a eu lieu que fin Novembre 2010, car le Conseil Municipal a voulu présenter des éléments factuels et pose les questions de savoir si on a confiance dans le conseil constitutionnel et si on croit à une nouvelle organisation qui est inéluctable de toute façon. Il termine en précisant qu'il vaut mieux choisir notre destin plutôt qu'on nous l'impose.

Monsieur Didier BAUDARD DE FONTAINE intervient en disant que cette réorganisation, prévue par la loi n'est faite que pour les Communautés de Communes qui n'atteignent pas 5000 habitants. Il précise que la CCV compte plus de 20 000 habitants et ne voit pas où est le problème.

Il demande à Monsieur FRESLON comment peut-il être sûr des décisions émises par cette CDCI à partir du moment où ses membres n'ont pas été désignés. Qu'on y participe pour donner notre avis c'est intéressant mais pas qu'on décide préalablement.

Monsieur le Maire intervient et précise que la réforme ne concerne pas uniquement les Communautés de Communes de moins de 5000 habitants. Il cite les propos du Préfet en expliquant que le Département compte 23 Communautés de Communes et qu'il en restera entre 12 et 15. Il ajoute qu'on a l'impression qu'à partir du moment où il y a réforme, le Vouvrillon n'est pas concerné. Nous sommes concernés inévitablement par ce qui se passe autour de nous.

Monsieur Didier BAUDARD DE FONTAINE intervient de nouveau en disant que la réforme devait concerner prioritairement les Communautés de Communes de moins de 5000 habitants.

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit de rationaliser le nombre d'EPCI partout en France. Ce n'est pas seulement en Indre et Loire.

Monsieur Georges MARCHAND prend la parole et partage l'avis des premiers collègues qui se sont exprimés. Il fait mention d'un article paru dans La Tribune en première de couverture où il est indiqué l'adhésion des trois Communes à la Communauté d'Agglomération TOUR(S) PLUS, avant même que les votes aient eu lieu. Il estime que tout n'a pas été dit et se demande pourquoi les attaques contre la CCV arrivent si tôt, si ce n'est pas pour préparer le terrain vers TOUR(S) PLUS.

Il regrette que le Conseil Municipal n'ait pas accueilli le Président de la CCV pour lui exposer les griefs et redéfinir une méthode de travail. Il s'insurge contre la mise en place de la Commission TOUR(S) PLUS qu'il juge illégale et reproche l'absence de compte rendu. Il précise qu'il a pris position suite à la réunion publique du 29 Novembre eu égard aux témoignages recueillis. Il précise que l'assainissement n'est pas un argument de poids pour rentrer dans TOUR(S) PLUS ; et les effluents n'ont qu'à être retraités par la station de la Riche.

Monsieur Georges MARCHAND propose un plan de déroulement d'une véritable commission, plan élaboré avec l'aide d'un Rochecorbonnais des quais de la Loire, détaillé en séquences de travail. La proposition repose sur :

- Un entretien avec le Président de TOUR(S) PLUS avec exposé des avantages pour ROCHECORBON et pour TOUR(S) PLUS,
- Les expériences, entretiens avec des Maires satisfaits et peu satisfaits d'adhérer à TOUR(S) PLUS,
- Entretien avec le Président de la CCV pour analyser ce qui ne fonctionne pas et aborder l'avenir de Vouvray,
- Conseils d'un expert,
- Synthèse et rédaction d'un mémoire.

Pour ces raisons, il demande à Monsieur le Maire et aux membres du Conseil Municipal de reporter le vote et fait remarquer qu'il y a des gens qui montent dans le train trop rapidement et qu'ils ne peuvent plus en descendre, qu'il faudra attendre 20-30-40 ou 50 ans pour sortir de TOUR(S) PLUS.

Monsieur le Maire intervient en demandant à Monsieur MARCHAND de retirer dans sa longue tirade à charge l'expression « on aurait caché des choses » et précise que cette longue tirade mériterait une longue tirade en réponse avec un certain nombre de qualificatifs, mais ce n'est pas l'endroit.

Madame Marie-Annick MAZERET-MAGOT souhaite témoigner en qualité de Vice-Présidente chargée du tourisme à la CCV. Elle relève le peu d'esprit communautaire des Maires et l'absence de certains aux réunions. Elle affirme qu'elle a une pression importante de la part de personnes membres de la Commission vis-à-vis du Président pour que les projets avancent et note qu'on s'emploie à détruire la CCV après avoir été les initiateurs. Elle souligne que Madame ROIRON est opposée au départ de ROCHECORBON vers TOUR(S) PLUS, que la CCV a lieu d'exister. Elle ajoute que ROCHECORBON et VOUVRAY sont deux Communes jumelles et qu'il est dommage d'en faire passer une vers l'urbain et l'autre vers le rural.

Madame Nathalie LAPOUGE intervient et est également surprise de l'attitude de Monsieur MARCHAND, de son procès. Elle ne voit pas l'intérêt de le faire aujourd'hui. Elle précise qu'en 18 mois de travail, il y avait des espaces d'expression pour cela et que c'est un peu tard pour exprimer son avis.

Monsieur Georges MARCHAND répond que ce n'est pas un peu tard pour s'exprimer, mais un peu trop tôt pour voter.

Monsieur Philippe NEGRE prend la parole et reproche à Monsieur MARCHAND de se manifester sur le sujet à la dernière minute, de faire un show devant le public, alors qu'il pouvait assister mais n'a jamais été présent à la commission créée à cet effet, qui a travaillé et réfléchi sur ce qui se passait à TOUR(S) PLUS et à la CCV. Il précise que la CCV fonctionne mal, que Monsieur LESCOAT, Président de CCV DURABLE a cosigné une lettre adressée au Président pour lui parler des dysfonctionnements. Le vrai problème de la CCV est qu'elle fonctionne comme un SIVOM, il n'y a pas d'esprit communautaire car Parçay-Meslay n'a rien à voir avec Reugny et Vernou, a peu de points communs avec Rochecorbon.

Monsieur NEGRE rappelle que deux Communes souhaitent partir pour TOUR(S) PLUS. C'est environ 50 % de recettes fiscales en moins pour la CCV. Mais il pose la question qu'allons-nous devenir, tronqués de deux Communes ? La solution réside à augmenter les impôts pour avoir moins de services.

Il affirme que dire que la CCV est le bouclier contre l'urbanisme relève du leurre. Le seul barrage à l'urbanisation est le terroir.

Monsieur NEGRE aborde le problème de l'installation d'une usine de traitement de terres polluées aux hydrocarbures sur le plateau de Vouvray au milieu des vignes et met en cause le Maire de Vouvray, Président de la CCV et vigneron. Il rappelle que la création de la maison de retraite dans la Vallée de la Bédouire à Rochecorbon à 100 mètres d'un espace classé est de la responsabilité de l'ancien Maire Monsieur GALATAUD et non de Monsieur GERMAIN ou de TOUR(S) PLUS.

Monsieur NEGRE s'étonne de l'absence de position des autres Communes de la CCV alors que cela fait plus d'un an et demi qu'on sait que trois communes, et peut-être Rochecorbon, souhaitent quitter la CCV. Il précise que le lancement tardif de l'étude (juste au moment où les trois communes vont faire un choix) sur la pertinence du territoire de la CCV, s'explique parce que Monsieur DARRAGON n'avait pas rencontré Monsieur GERMAIN !! Monsieur NEGRE reproche à la CCV de ne pas avoir été force de proposition sur le dossier du périphérique.

Monsieur BAUDARD DE FONTAINE souhaite répondre à Monsieur NEGRE sur le dossier GTTP à Vouvray et précise que c'est le Préfet qui a décidé contre l'avis des différentes communes de l'installation de cette usine et non Vouvray ou la CCV. Monsieur BAUDARD DE FONTAINE revient sur le vote en précisant qu'à la CCV, chaque commune a 1/8^{ème} et n'a effectivement pas la possibilité de prendre seule une décision. Avec la réforme des Collectivités, à TOUR(S) PLUS, on aura 1/72^{ème}...cela dépendra de la population et TOURS aura un poids énorme, pourra avoir jusqu'à 50 % des droits de vote.

Monsieur NEGRE revient sur le problème de l'usine à Vouvray et dit qu'au Cassantin, il y a des terrains pour l'accueillir. Monsieur BAUDARD DE FONTAINE répond que c'est un détail. Monsieur NEGRE n'est pas d'accord et affirme qu'on a pas joué notre rôle en matière d'aménagement du territoire. Il fallait que la CCV intervienne, c'était de son ressort et c'est le poids politique de la CCV.

Madame Ariane BARONI prend la parole et rappelle que ce n'est pas uniquement à cause de la réforme que la question s'est posée pour rejoindre TOUR(S) PLUS ou une autre Communauté de Communes, mais c'est surtout parce que deux communes allaient partir de la CCV. Qu'allait devenir la CCV ? et comment se positionner à Rochecorbon ?

Monsieur Erwan De KERROS précise qu'il est tout à fait dans la même ligne que Madame BARONI. Il estime qu'au-delà des problèmes de fond, de forme et de détails, il faut surtout revoir les choses dans leur histoire ! La décision de deux ou trois communes de partir de la CCV tout à fait officiellement, ce qui n'était pas notre cas au départ, est tombée un petit peu brutalement. Il fallait alors gérer et réagir. Monsieur De KERROS affirme qu'on ne peut plus objectivement vivre, la CCV perdant deux ou trois de ses plus importantes communes. Les hypothèses de rejoindre Amboise, Château-Renault, Tours ont toutes été étudiées et il faut se positionner objectivement.

Monsieur BAUDARD DE FONTAINE dit que ce n'est pas parce qu'une commune souhaite quitter la CCV que la CCV va accepter son retrait. Cela ne se passe pas comme cela juridiquement et réglementairement. Monsieur BAUDARD DE FONTAINE termine en disant que si plus rien n'existe sans Parçay-Meslay, pourquoi ne demande-t-on pas à fusionner avec cette commune. Ce sera la naissance d'une commune nouvelle. C'est Parçay-Meslay qui a l'argent ; on va à Parçay-Meslay, le problème est réglé.

Madame Sylvie NASLAIN-KACZMAREK précise qu'on retient rarement les gens contre leur gré. Elle rappelle qu'une méthode de travail, la plus objective possible, a été mise en place, en mettant en avant les avantages, les inconvénients et que de nombreuses réunions et discussions ont eu lieu sur ce sujet et affirme que les griefs exposés par Monsieur MARCHAND sont injustifiés.

Madame Sylvie NASLAIN-KACZMAREK confirme que la réunion publique a été retardée dans le but d'intégrer les derniers éléments de la réforme. Notre volonté était de donner le maximum d'informations à tout le Conseil et à la population, en tenant compte à la fois des différents scénarii envisagés, des différents aspects positifs et négatifs à rejoindre TOUR(S) PLUS ou une autre Communauté de Communes. Mais elle rappelle que Rochecorbon restera Rochecorbon, village rural auquel elle tient tout particulièrement et précise que c'est sur ce fond commun là qu'il est important de voter non pas pour un report, mais bel et bien pour une délibération positionnant notre choix.

Monsieur Thierry SOMOREAU prend la parole et ajoute qu'il y a eu beaucoup d'échanges dans la commission TOUR(S) PLUS. Il est très étonné du réveil de certains élus, ceux qui n'ont pas pu ou pas voulu y participer.

Il précise qu'il y a eu une vingtaine de réunions et trois présentations de 54 slides et rappelle la règle fixée en 2008, à savoir que tout conseiller peut participer aux commissions. Les présentations ont fait l'objet de discussions, d'annotations, d'amendements...

Monsieur SOMOREAU dit être un peu surpris des propos de certains pour le manque d'informations transmises entre les conseillers. Il ajoute que s'ils devaient y avoir eu des inquiétudes, elles auraient dû ressurgir il y a plusieurs mois. Monsieur SOMOREAU se dit choqué par le mot « adversaire » employé par son collègue Monsieur MARCHAND. Pour lui, il n'est pas un adversaire mais un collègue avec qui il échange des idées. Monsieur SOMOREAU revient sur le report du vote et précise que différer aujourd'hui de trois mois ou de six mois la décision, il n'en voit pas l'intérêt. Il dit préférer prendre en main en tous cas aujourd'hui le destin de la Commune car intégrer TOUR(S) PLUS c'est une conviction, c'est plus de dynamisme.

Monsieur SOMOREAU estime que la CCV a eu en 2000 ses heures de gloire, aujourd'hui, elle a du mal à faire avancer les dossiers liés à des problèmes d'investissement mais aussi d'homme.

Intégrer TOUR(S) PLUS, c'est aussi valoriser notre patrimoine, c'est obtenir plus d'investissement pour aider et protéger les viticulteurs, c'est développer le tourisme avec la Loire à Vélo, c'est développer des compétences au niveau des équipes administratives.

Pour toutes ces raisons, Monsieur SOMOREAU pense que reporter le vote ne changera rien dans la décision, que le Conseil Municipal a eu suffisamment de temps pour y réfléchir et qu'il faut que le Conseil Municipal assume ses responsabilités.

Monsieur MARCHAND demande à partir de quel moment cette commission TOUR(S) PLUS s'est ouverte aux autres. Monsieur FRESLON, Mesdames BARONI et PIRAUDEAU réfutent les propos et confirment que les compte-rendus rédigés par Madame PIRAUDEAU et enregistrés informatiquement ont été diffusés.

Monsieur MARCHAND reprend la parole et évoque les travaux de la maison de retraite. Il rappelle que le projet a été voté à l'époque à l'unanimité et donc par la moitié des conseillers ici présents. Et ce sont les mêmes qui, quelques mois après avoir délivrés le permis de construire, s'opposent au projet. Monsieur le Maire intervient et ne souhaite pas rentrer dans la polémique de ce débat, car ce n'est ni le moment ni le lieu.

Monsieur NEGRE reprend la parole et explique qu'un petit groupe de travail constitué de nouveaux élus du Conseil s'est créé dans le but de faire ralentir ou déplacer la maison de retraite. Il précise que le permis de construire a été signé par l'ancien Maire, Monsieur GALATAUD, entre le 1^{er} et le 2^{ème} tour des élections. La démarche est un peu légère. Il précise que c'est là le danger de l'urbanisation du terroir et ce n'est ni TOUR(S) PLUS ni Monsieur GERMAIN qui en sont responsables.

Monsieur NEGRE évoque également le dossier HARDOUIN à Vouvray où la CCV perdrait dans cette histoire 300 000 €, histoire choquante quand on parle des deniers du contribuable.

Monsieur LE CAPITAINE reprend la parole en précisant qu'il n'a rien contre TOUR(S) PLUS, mais il demeure la peur qu'un jour l'urbanisme soit de la compétence de TOUR(S) PLUS. Monsieur LE CAPITAINE dit que financièrement, on a peut-être intérêt à aller à TOUR(S) PLUS, mais il conclut en pensant qu'on peut mourir pauvre.

Monsieur le Maire intervient pour clore le débat et remercie Messieurs MARCHAND et LE CAPITAINE qui ont rétabli son honnêteté intellectuelle. Ils ont reconnu la liberté d'expression qui existait au sein du Conseil avant le vote des délibérations et ont précisé que les propos tenus à l'extérieur étaient mensongers.

Monsieur le Maire continue en disant qu'on peut tous imaginer quelque chose à tout moment sur tout sujet, mais l'imagination ce n'est pas trop crédible dans le débat qui nous intéresse. Monsieur le Maire précise qu'il préfère rester sur du factuel et rappelle aux conseillers ainsi qu'à l'assistance que deux documents ont été distribués, un premier avant la réunion publique et un second qui était la synthèse du diaporama, mais qui ne prenait pas en compte le débat.

Le débat étant maintenant clos, nous allons passer au vote. Le vote est effectué à bulletin secret.

Nombre de votants : 23

POUR le report du vote sur le retrait de la Commune de ROCHECORBON de la CCV et l'adhésion à la Communauté d'Agglomération TOUR(S) PLUS..... 6

CONTRE le report du vote sur le retrait de la Commune de ROCHECORBON de la CCV et l'adhésion à la Communauté d'Agglomération TOUR(S) PLUS..... 17

Abstentions 0

Monsieur le Maire poursuit l'ordre du jour et demande de délibérer sur le point n° 1 « Demande de retrait de la Commune de ROCHECORBON de la Communauté de Communes du Vouvrillon et l'adhésion à la Communauté d'Agglomération TOUR(S) PLUS »

Avant de délibérer, Monsieur le Maire donne lecture de ce qui suit :

« Mesdames et Messieurs les Adjoints, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux, Chers collègues, le vote que vous allez émettre est l'aboutissement de près de 18 mois de travail, d'analyse et de réflexion menés dans la sérénité, le pragmatisme, l'objectivité et l'indépendance. Que nous soyons pour ou contre la délibération qui nous est proposée, nous avons tous le même souci de l'intérêt général, de la défense de notre identité, de notre patrimoine, de notre qualité de vie. Mais les cris du cœur, l'atavisme ne sont que des réactions et des résurgences. Or, le choix que vous avez à formuler est celui de la raison pour construire l'avenir de notre Commune et des Rochecorbonnais. L'histoire retiendra que vous avez eu le courage de statuer sur le devenir des générations futures de notre village. »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-19,

Vu l'arrêté préfectoral du 22 novembre 2000 fixant le périmètre de la Communauté de Communes du Vouvrillon dans lequel est inclus notre commune,

Vu la délibération municipale du 9 décembre 2000, acceptant le périmètre de la Communauté de Communes du Vouvrillon et adoptant les statuts de l'établissement public de coopération intercommunale,

Vu l'arrêté préfectoral du 15 décembre 2000 portant création de la Communauté de Communes du Vouvrillon,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de TOUR(S) PLUS du 10 juillet 2009, par laquelle ce dernier a l'unanimité exprimé le souhait d'engager toutes discussions utiles avec les communes de Chanceaux-sur-Choisille, Parçay-Meslay et Rochecobon en vue de leur intégration éventuelle à la Communauté d'Agglomération de TOUR(S) PLUS,

Considérant le souhait de la commune de Vernou de quitter la Communauté de Communes du Vouvrillon exprimé par délibération en date du 30 mars 2009,

Considérant la volonté affirmée des communes de Chanceaux-sur-Choisille et de Parçay-Meslay de quitter la Communauté de Communes du Vouvrillon,

Considérant que le seul départ de la Commune de Parçay-Meslay de la Communauté de Communes du Vouvrillon la prive de 50% de ses ressources fiscales,

L'intérêt de la commune à maintenir son adhésion à la Communauté de Communes du Vouvrillon est aujourd'hui manifestement amoindri,

Considérant le projet de loi de réforme des collectivités territoriales sur la cohérence territoriale et notamment la rationalisation du nombre des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale,

Considérant que l'intérêt de la commune est de se rapprocher de la Communauté d'Agglomération de TOUR(S) PLUS, porteuse d'avenir pour ses habitants,

Considérant le fait que la commune de Rochecorbon est limitrophe de la ville de TOURS, ce qui conduit à une cohérence territoriale et équilibrée du territoire de l'Agglomération de TOUR(S) PLUS,

Considérant l'extrême accessibilité de TOURS depuis Rochecorbon qui fait que notre bassin de vie est tourné vers le cœur de l'agglomération,

Considérant le souhait de la commune de se tourner vers les politiques publiques structurantes de l'agglomération pour faire valoir ses spécificités pour les préserver,

Considérant que pour ces raisons, la Communauté d'Agglomération TOUR(S) PLUS correspond aux aspirations de la Commune de Rochecorbon qui de ce fait souhaite se retirer de la Communauté de Communes du Vouvrillon,

Monsieur le Maire soumet au Conseil la demande de retrait de la Commune de la Communauté de Communes du Vouvrillon et sa demande d'adhésion à la Communauté d'Agglomération TOUR(S) PLUS.

Pour cela, il propose de procéder à un vote à bulletin secret. Chaque conseiller devra se prononcer POUR ou CONTRE.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette démarche et procède au vote à bulletin secret.

Les résultats sont les suivants :

Nombre de votants	23
POUR la demande de retrait de la Commune de la Communauté de Communes du Vouvrillon et sa demande d'adhésion à la Communauté d'Agglomération TOUR(S) PLUS.....	17
CONTRE la demande de retrait de la Commune de la Communauté de Communes du Vouvrillon et sa demande d'adhésion à la Communauté d'Agglomération TOUR(S) PLUS.....	6
BLANCS.....	0

Le Conseil Municipal, au vu des résultats du vote et après en avoir délibéré :

- 1) **DEMANDE LE RETRAIT** de la Commune de Rochecorbon de la Communauté de Communes du Vouvrillon,
- 2) **DEMANDE** au Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Vouvrillon de se prononcer en faveur de ce retrait,
- 3) **EXPRIME** le souhait, à l'issue des formalités juridiques, **d'ADHERER** à la Communauté d'Agglomération TOUR(S) PLUS,
- 4) **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce afférente à ce dossier,
- 5) **NOTIFIE** la présente délibération à :

- Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire,
- Monsieur le Président de l'Agglomération TOUR(S) PLUS
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Vouvrillon
- Messieurs les Maires des Communes de la Communauté de Communes du Vouvrillon

Intervention de Monsieur Alain LE CAPITAINE qui remet sa lettre de démission, qui avait annoncé depuis le 1^{er} jour que si Rochecorbon adhérait à TOUR(S) PLUS, il quitterait le Conseil Municipal.

Monsieur PLAT prend la parole et regrette que Monsieur LE CAPITAINE démissionne avec autant de rapidité. La démocratie, ce n'est pas cela. Ce n'est pas parce que nous ne sommes pas d'accord sur un sujet qu'on doit démissionner. « J'ai apprécié de travailler ensemble. Je regrette cette démission car tu apportais des idées notamment dans la défense du vignoble et d'une manière générale, du vignoble et des terres agricoles dans la commission mise en place pour la ZAP ».

Monsieur Maurice AUDOUIN annonce qu'il transmettra demain sa démission et termine en disant qu'on avait un slogan « écouter, dialoguer, agir » qu'on en tient pas compte et quitte la salle.

Monsieur Georges MARCHAND suit Monsieur AUDOUIN et annonce qu'il est le troisième conseiller à démissionner.

Monsieur le Maire reprend l'ordre du jour du Conseil Municipal avec la délibération n° 2010-114 sur le Personnel Communal - Ouverture de poste structure Multi-accueil « La Terrasse ».

Délibération n° 2010-114

Personnel Communal - Ouverture de poste Structure Multi-accueil « La Terrasse »

Considérant la nécessité de créer au sein de la structure Multi-accueil, une section intermédiaire de 10 enfants âgés de 10 mois à 15 mois, dans le but d'améliorer l'accueil des tout petits et de respecter le rythme de chacun (éveil/sommeil), le Conseil Municipal, à l'unanimité DECIDE la création d'un emploi d'Adjoint d'animation à temps non complet soit 30/35^{ème} à compter du 1^{er} février 2011 ; DIT que cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C. S'il ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent non titulaire dont les fonctions relèveront de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article 3 de la loi n° 84- 53 du 26 janvier 1984. Il devra dans ce cas justifier d'un diplôme de CAP Petite Enfance ou d'expérience professionnelle dans le secteur de la petite enfance. La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'adjoint d'animation IB 297 ; PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Délibération n° 2010-115

Impôts locaux - Vote des taux (taxes habitation, taxes sur les propriétés bâties et non bâties)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, MAINTIENT pour l'année 2011, les taux des taxes directes locales appliquées en 2010, soit :

- Taxe d'habitation : 15.58 %
- Foncier Bâti : 18.68 %
- Foncier non bâti : 34.22 %

et DIT que les recettes correspondantes sont portées au budget 2011, chapitre 7311 - Contributions directes.

Délibération n° 2010-116

Budget communal - Vote du budget 2011

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, VOTE le budget unique 2011 de la Commune - Section Fonctionnement, par chapitre - Section Investissement, par opération ; ARRETE les sections à la somme de : a) Fonctionnement 2 942 437.56 € (Deux millions neuf cent quarante-deux mille quatre cent trente-sept Euros et cinquante-six centimes) ; b) Investissement : 889 262.85 € (Huit cent quatre-vingt-neuf mille deux cent soixante-deux euros et quatre-vingt-cinq centimes).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, RECONDUIT les tarifs 2010 et VOTE les tarifs 2011 comme suit :

	TARIFS 2011
Concessions Cimetière	
CONCESSION DE 2m² - 2 places	
15 ans	125,00
30 ans	200,00
50 ans	-
Enfants : 30 ans	-
Enfants : 50 ans	-
DROIT DE SUPERPOSITION	
15 ans	55,00
30 ans	55,00
50 ans	55,00
100 ans et Perpétuelle (Frais d'enregistrement en sus)	55,00
DEPOT D'UNE URNE DANS UNE CONCESSION EXISTANTE	
Taxe d'autorisation de dépôt d'une urne dans une concession existante en pleine terre ou en caveau sous le monument si celui-ci le permet. Toutes durées de concessions confondues (frais d'enregistrement en sus pour les perpétuelles)	55,00
CAVEAU PROVISoire	
Par mois	40,00
COLUMBARIUM (prix par case)	
15 ans	220,00
30 ans	440,00
50 ans	-
Taxe de dépôt d'une urne supplémentaire	55,00
Mise à disposition de la Salle des Fêtes	
Familles de Rochecorbon - Vin d'honneur	100,00
Familles de Rochecorbon - 1/2 Journée	120,00
Familles de Rochecorbon - Journée	250,00
Familles de Rochecorbon - Caution	200,00
Prêt de matériel de sonorisation	
Caution	300,00
Mise à disposition de la Cave Municipale	
Familles de Rochecorbon - Vin d'honneur	50,00
Familles de Rochecorbon - Caution	100,00
Mise à disposition Salle St-Vincent (Manifestations à vocation culturelle)	
1/2 Journée	100,00
Journée	200,00
Caution	200,00
Exploitation Taxi	
	60,00
Tarifs pour services rendus / heure	
Personnel Communal	19,55
Utilisation d'un camion avec un chauffeur	40,00
Prix de vente de bois	
1 stère	50,00

Assainissement	
Abonnement annuel	19,17
Consommation au m3 - Tarif unique	0,3930
Frais de branchement à l'assainissement collectif (sans servitude)	1 000,00
Frais de branchement à l'assainissement collectif (avec servitude)	500,00
S.I.G.	
Format A4	1,00
Format A3	2,00
Droit de place pour occupation du domaine public	
Occupation permanente du domaine public à caractère commercial	7€le m2/an
Jardins familiaux	
	3 €/mois

Délibération n° 2010-118

Budget Assainissement - Vote du budget 2011

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **VOTE** le Budget Unique 2011 - Assainissement par Chapitre : pour la section Fonctionnement - par Opération : pour la section Investissement ; **ARRETE** les sections à la somme de : a) Fonctionnement : 99 095.00 € (Quatre-vingt-dix-neuf mille quatre-vingt-quinze euros) - b) Investissement : 64 295.00 € (Soixante-quatre mille deux cent quatre-vingt-quinze euros).

Délibération n° 2010-119

Travaux de réhabilitation du groupe scolaire Mise en place d'autorisation de programme et crédits de paiements

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ADOpte** le principe du recours aux systèmes des autorisations de programme et crédits de paiement pour la gestion pluriannuelle des investissements projetés par la collectivité ; **RETIENT** l'opération ci-dessous ayant un caractère pluriannuel au titre des autorisations de programme :

Autorisation de programme Bâtiment 10-01 - Réhabilitation du groupe scolaire

Exercice	2011	2012	2013	TOTAL
Crédits de paiement prévisionnels	100 000 €	400 000 €	313 280 €	813 280 €
Recettes prévisionnelles				
- Subventions		220 000 €	220 000 €	440 000 €
- Autofinancement/emprunt	100 000 €	180 000 €	93 280 €	373 280 €

NOTE que cette autorisation de programme fait l'objet d'un vote par opération individualisée dans le budget.

Délibération n° 2010-120

Action sociale en faveur des agents territoriaux et de leur famille

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ACCORDE** le bénéfice de prestations d'actions sociales aux agents stagiaires, titulaires, selon les modalités précisées chaque année dans la circulaire ministérielle fixant les prestations d'action sociale applicables aux agents de l'Etat ; **AUTORISE** le versement de ces prestations, sous réserve que chaque bénéficiaire produise une facture acquittée de la dépense engagée ; **PRECISE** que ces prestations d'actions sociales ne constituent pas un élément de rémunération et sont attribuées indépendamment du grade, de l'emploi et de la manière de servir de l'agent ; **INDIQUE** que les bénéficiaires pourront cumuler les aides de la Caisse d'Allocations Familiales, du Comité National d'Action Sociale et de la Collectivité dans la limite des dépenses engagées et sous réserve d'un minimum de prise en charge par la famille de 1 € par jour et par enfant ; **ANNULE** la délibération n°3838 du 11 mai 1999 ; **INSCRIT** des crédits prévus à cet effet au budget - Chapitre 012 - Article 6488.

Délibération n° 2010-121

Modification de la durée du temps de travail du poste d'Adjoint Technique 2^{ème} classe Travailleur Handicapé

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **MODIFIE**, à compter du 1^{er} Janvier 2011, la durée hebdomadaire de temps de travail du poste d'Adjoint Technique 2^{ème} classe Travailleur Handicapé, de 9 heures à 11 heures par semaine ; **DIT** que la présente délibération annule et remplace la délibération du 23 novembre 2009 ; **PRECISE** que la dépense correspondante est inscrite au budget 2011.

Délibération n° 2010-122

Régime indemnitaire - Avenant n° 3 - Révision des conditions d'attribution - Chapitre 10 - Article 15

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **VALIDE** les modifications des conditions d'attribution mentionnées au Chapitre 10 - Article 15 du régime indemnitaire de la délibération du 7 janvier 2008, selon les dispositions énoncées ci-après :

1-Le Maire est autorisé à effectuer un abattement du régime indemnitaire attribué à un agent pouvant aller jusqu'à 20 % de l'indemnité annuelle quand la mauvaise qualité de ses prestations professionnelles (efficacité, assiduité, baisse de note) feront l'objet d'une appréciation motivée.

2-Le Maire pourra rétablir le régime indemnitaire perçu antérieurement dès lors qu'une amélioration de la qualité du travail fourni par l'agent aura été dûment constatée.

3-Le Maire est autorisé après examen du dossier à appliquer un abattement dès lors qu'un agent aura cumulé au cours de l'année civile écoulée plus de 15 jours d'arrêt de travail. Le montant de l'abattement ne pouvant dépasser 50% du montant de la prime accordée.

Délibération n° 2010-123

Plan Local d'Urbanisme - Ville de Monnaie - Avis

Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés, soit 16 voix POUR et 4 abstentions (Mesdames Baroni et Naslain-Kaczmarek et Messieurs Canard et De Kerros), **EMET** un avis favorable sur le projet de Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Monnaie.

Délibération n° 2010 - 124

Convention portant constitution de servitudes d'accès et de passage au lieudit « Rochecorbon » conclue entre la Commune et la SCI LA BERGERIE pour la réalisation d'un EHPAD

Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés, soit 13 voix POUR et 7 abstentions (Mesdames Avry, Cocheteux, Lapouge et Mazeret-Magot et Messieurs Baudard de Fontaine, Freslon et Nègre), **APPROUVE** le projet de convention de servitude d'accès et de passage de jour comme de nuit, sans restriction, de tous véhicules et/ou piétons pour tous les besoins actuels et futurs d'habitation et/ou d'exploitation, quels qu'ils soient, du fonds propriété de la SCI la Bergerie, et de ses propriétaires successifs ; de servitude d'appui, de support ou de soutien, d'une voirie permettant la circulation de tous véhicules y compris les véhicules de secours ou de pompiers ; de servitude d'implantation et de passage de tous câbles et réseaux, branchements et raccordements, aux réseaux d'eau, gaz, électricité, télécom, internet....; **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous les documents relatifs à la présente.

Délibération n° 2010-125

ALSH - Tarification et règlement - Avenant N° 1

Considérant que pour des raisons d'arrondi du logiciel informatique les tarifs doivent être ajustés, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** la nouvelle tarification des accueils de loisirs sans hébergement ; **APPROUVE** l'avenant n°1 du règlement intérieur de l'Accueil de Loisirs sans hébergement.

- Accueil de Loisirs Sans Hébergement

Le tarif à l'heure est calculé en fonction du Quotient familial CAF avec un prix plancher (2€51) et un prix plafond (15€)

En fonction de l'inscription initiale :

- la journée avec repas sera facturée 11 heures
- la demi-journée avec repas sera facturée 6h50 (1/2 journée 5h + 1h30 de repas)
- la demi-journée sans repas sera facturée 5 heures

Tarifs applicables aux familles de ROCHECORBON						
QF	JOURNEE AVEC REPAS 11 H		½ JOURNEE AVEC REPAS 6H50		½ JOURNEE SANS REPAS 5H	
	Tarif à l'heure	Tarif à la journée	Tarif à l'heure	Tarif à la ½ journée	Tarif à l'heure	Tarif à la ½ journée
Prix Plancher	0,228 €	2,51 €	0,269 €	1,75 €	0,250 €	1,25 €
QF de 0 à 600	0,072 %	0,792 %	0,085 %	0,553 %	0,079 %	0,395 %
QF de 600,01 à 760	0,091 %	1,00 %	0,108 %	0,702 %	0,100 %	0,500 %
QF de 760 et plus	0,134 %	1,474 %	0,159 %	1,033 %	0,147 %	0,735 %
Prix Plafond	1,364 €	15,00 €	1,615 €	10,50 €	1,50 €	7,50 €

Tarifs applicables aux familles HORS ROCHECORBON						
QF	JOURNEE AVEC REPAS 11 H		½ JOURNEE AVEC REPAS 6H50		½ JOURNEE SANS REPAS 5H	
	Tarif à l'heure	Tarif à la journée	Tarif à l'heure	Tarif à la ½ journée	Tarif à l'heure	Tarif à la ½ journée
Prix Plancher	0,259 €	2,85 €	0,308 €	2,00 €	0,284 €	1,42 €
QF de 0 à 600	0,082 %	0,902 %	0,097 %	0,630 %	0,090 %	0,450 %
QF de 600,01 à 760	0,103 %	1,133 %	0,122 %	0,793 %	0,113 %	0,565 %
QF de 760 et plus	0,152 %	1,672 %	0,180 %	1,170 %	0,167 %	0,835 %
Prix Plafond	1,546 €	17,01 €	1,831 €	11,90 €	1,70 €	8,50 €

Le tarif comprend le pré et le post-accueil, les activités et le repas.

La tarification de l'Accueil Périscolaire reste inchangée :

QF	Tarif horaire applicable aux familles Rochecorbonnaises	Tarif horaire applicable aux familles hors Rochecorbon
Prix Plancher	0,30 €	0,35 €
QF de 0 à 277 €	0,30 €	0,35 €
QF de 277,01 € à 600 €	0,081 %	0,091 %
QF de 600,01 € à 670 €	0,098 %	0,111 %
QF de 670,01 € à 740 €	0,116 %	0,131 %
QF de 740,01 € à 933 €	0,150 %	0,170 %
QF de 933,01 et plus	1 € 40	1 € 58
Prix Plafond	1 € 40	1 € 58

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant ; **PRECISE** que la délibération n° 2010-85 du 30 Août 2010 est abrogée.

Délibération n° 2010-126

Travaux Vestiaires de football - Demande de subventions

Les travaux envisagés consistent en l'isolation par l'extérieur de la façade Est du bâtiment (travaux de bardage), la pose de gouttières, des travaux de sécurité : pose d'un faux plafond et de cloison de doublage coupe-feu, des travaux d'aménagement extérieurs : travaux de terrassement pour l'écoulement des eaux pluviales, réalisation d'un caniveau et de pédiluves. Le montant de l'opération est estimé à 47 200€ HT. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** les travaux envisagés aux vestiaires de football de la Commune ; **SOLLICITE** auprès de tout organisme public les subventions les plus élevées possibles ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération ; **PRECISE** que des crédits seront inscrits au budget 2011.

Madame LAPOUGE demande si l'association des Beaux Arts s'est manifestée sur le projet du bâtiment des vestiaires de football. Monsieur le Maire répond négativement mais demande à ce qu'elle soit relancée pour savoir où en est le projet. Monsieur ANDREAULT précise que le projet de réhabilitation des vestiaires n'est actuellement pas défini, qu'il est nécessaire d'estimer tous les travaux pour obtenir des subventions. Monsieur le Maire précise que, dans tous les cas, le Président de l'Association Sportive de Football sera associé au projet le moment venu.

Délibération n° 2010-127

Syndicat Intercommunal Cavités 37 - Adhésion de Communes - Avis du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ACCEPTE** l'adhésion des Communes de Beaumont-la-Ronce, Cigogne, Rivarennnes et Villebourg au sein du Syndicat Intercommunal Cavités 37.

INFORMATIONS

- 1- Fixation date des prochaines séances : 07 Mars, 2 Mai, 04 Juillet, 12 Septembre, 07 Novembre et 19 Décembre.
- 2- Fixation date des réunions de travail : 28 Février, 26 Avril, 27 Juin, 05 Septembre, 31 Octobre, 12 Décembre (commission Finances) et 15 Décembre.
- 3- Vœux au Personnel Communal le Mardi 04 Janvier - 18h45 Salle du Conseil Municipal.
- 4- Vœux à la Population le Vendredi 07 Janvier 2011 - 20h30 - Gymnase.
- 5- Vœux de la CCV le Mardi 18 Janvier - 18h30.
- 6- Repas de la Saint-Vincent le 23 janvier.
- 7- Théâtre de Molière le 19/02 à 20h30 et le 20/02 à 15h - Salle Saint-Vincent.
- 8- Concert à l'église « Aux Moments Musicaux de Touraine » le 25 Février - 20h30.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h45.

